



# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 janvier 2015

Nombre de Conseillers

en exercice : 22  
présents : 20  
votants : 21  
dont pouvoir : 1

Date de convocation :

20 janvier 2015

L'an deux mil quinze, le vingt neuf du mois de janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Ville de CONTRES s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur BRAULT Jean-Luc, Maire.

Présents : M. BRAULT Jean-Luc, M. CHARLES-GUIMPIED Jean-Pierre, M. MOREAU Dany, M. LELARGE Antoine, Mme BOURGUIGNON Sylvine, M. DEVEL Michel, Mme GASCHARD Christiane, Mme DELORD Martine, Mme BRISSET Dominique, M. LEDDET Jean-Luc, Mme LE PABIC Christiane, Mme JAHAN-BONTEMPS Isabelle, Mme DELAUNAY Catherine, M. MAUBERT Jean-François, Mme MARILLEAU Isabelle, M. BOUCHER James, M. DROUHIN Jean-Yves, M. PENTECOUTEAU Luc, Mme CHESNE Karine, M. COLLIN Guillaume.

Absents excusés : M. BAUMER Thierry, Mme TÉTOT Pascale (ayant donné pouvoir à M. BRAULT Jean-Luc)

Madame BOURGUIGNON Sylvine a été élue secrétaire.

**Présentation du compte rendu de la séance du 18 décembre 2014 :**

- aucune observation.

*Le compte rendu du Conseil du 18 décembre 2014 est adopté à l'unanimité.*

Le Conseil Municipal a délibéré sur les affaires suivantes :

---

## **1. AFFAIRES GENERALES**

### **DB n°2015-0101 : ELECTION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite à plusieurs démissions au sein du Conseil Municipal de la commune de Fresnes, celui ci a perdu le tiers de son effectif légal. Des lors, il doit être renouvelé en totalité dans les trois mois suivant la dernière vacance.

Monsieur le Maire donne lecture de l'arrêté préfectoral n°2014329-0020 du 25 novembre 2014 portant recomposition de l'assemblée délibérante de la Communauté de Communes Val de Cher-Controis à compter du 1<sup>er</sup> tour de scrutin des élections municipales dans les communes de Fresnes.

Il précise également que le Conseil Constitutionnel a déclaré contraires à la Constitution les dispositions du deuxième alinéa du I de l'article L5211-6-1 du code général des collectivités territoriales. A cet effet, il a décidé afin de garantir le respect du principe d'égalité devant le suffrage pour les élections, la remise en cause du nombre et de la répartition des sièges dans les Communautés de Communes au sein desquelles le Conseil Municipal d'au moins une des communes membres est, partiellement ou intégralement renouvelé.

A compter du premier tour de scrutin des élections municipales dans la commune de Fresnes, le conseil communautaire de la communauté de Communes Val de Cher-Controis sera composé de 44 sièges répartis entre les communes membres à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, conformément aux dispositions de l'article L.5211-6-1 du Code général des Collectivités territoriales.

Selon la représentation communale, la commune de Contres sera donc représentée par quatre conseillers communautaires au lieu de deux. Les conseillers communautaires élus lors du renouvellement général des Conseillers municipaux feront parti du nouvel organe délibérant.

Il convient de procéder à l'élection des nouveaux conseillers communautaires au scrutin de liste à un tour. Chaque liste étant composée alternativement d'un candidat de chaque sexe et présentant au moins deux noms de plus que le nombre de sièges à pourvoir.

Une liste se fait connaitre, composée de Jean-Luc BRAULT, Martine DELORD, Guillaume COLLIN, Isabelle MARILLEAU, Thierry BAUMER et Pascale TÉTOT.

#### **Dépouillement des votes :**

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	21
A déduire bulletins blancs ou nuls :	0
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	21

- Monsieur BRAULT Jean-Luc, Madame DELORD Martine, Monsieur COLLIN Guillaume et Madame MARILLEAU Isabelle ont été proclamés conseillers communautaires.

#### **DB n°2015-0102 : MODIFICATION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS**

Le 22 mai 2014, le Conseil Municipal a procédé à l'élection des commissaires composant la commission des impôts directs de la ville de Contres.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que pour des raisons personnelles, Monsieur SAULNIER Guy ne pourra pas assurer son rôle de commissaire titulaire.

Aussi, il conviendrait de nommer un nouveau membre à la commission communale des impôts directs.

Il est proposé, que Monsieur MOREAU Michel, actuellement commissaire suppléant, soit nommé commissaire titulaire et que Monsieur PENET Jean-Marie le remplace en tant que commissaire suppléant.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

- modifier la liste des commissaires titulaires et suppléants déjà proposée, en nommant Michel MOREAU en tant que commissaire titulaire et Jean-Marie PENET en tant que commissaire suppléant.

## **2. FINANCES**

### **DB n°2015-0103 : VENTE DU MINIBUS**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Commune est propriétaire d'un minibus de 27 places « passagers » depuis janvier 2004. Celui-ci avait été acquis pour faciliter les voyages scolaires et pouvait être emprunté par les associations controises. De plus il était utilisé par la Communauté de Communes Val de Cher Controis dans le cadre du fonctionnement de leur centre de loisirs.

Actuellement le minibus est de moins en moins utilisé notamment par les établissements scolaires, les effectifs de chaque classe ayant augmenté et il est de moins en moins utilisé.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

- De vendre le minibus de 27 places « passagers » immatriculé 4367 RW 41 au prix de 30.000 € (trente mille euros).

### **DB n°2015-0104 : AUTORISATION DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT VOTE DU BUDGET**

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que le réseau de chauffage dans le bâtiment de la mairie a du faire l'objet de réparation et rénovation suite à une importante panne intervenue sur la fin de l'année 2014.

Aussi, il est nécessaire de prévoir des crédits dès maintenant afin de régler la facture à l'entreprise DALKIA.

- Vu l'article L1612.1 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant des dépenses d'investissement avant le vote du budget,
- Vu l'urgence des travaux de rénovation du chauffage dans le bâtiment de la mairie

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser le Maire à honorer la dépense relative à cette intervention d'un montant de 20.016 € (vingt mille seize euros)  
Les crédits correspondants seront inscrits au BP 2015 article 21311 - 1501

### **DB n°2015-0105 : BAIL EMPHYTEOTIQUE COMMUNE/SCI « Les 3 heures de Contres »**

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que la Commune de Contres ne dispose pas actuellement d'un terrain permettant d'accueillir ou d'organiser des manifestations de plein air.

Par ailleurs, la SCI « Les 3 heures de Contres » dispose d'un terrain situé au lieu-dit « La Plaine de Fresnes » d'une contenance de 24.282 m<sup>2</sup>.

Aussi la Commune de CONTRES propose de louer ce terrain appartenant à la SCI « les 3 heures de Contres » sous forme d'un bail emphytéotique.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Considérant que le terrain situé au lieu-dit « La Plaine de Fresnes », cadastré AT 15 et AT 451 d'une contenance totale de 24.282 m<sup>2</sup> convient pour organiser des manifestations de plein air
- Autorise Monsieur le Maire à passer un bail emphytéotique d'une durée de 30 ans moyennant un loyer annuel de 7.000 € (sept mille euros) révisable tous les ans suivant l'indice de référence des loyers
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire à l'effet de :
  - o Signer tous actes et pièces
  - o Convenir de toutes charges et conditions qui paraîtront utiles et nécessaires
  - o Stipuler toutes servitudes
 Le tout au profit ou à la charge de la Commune et généralement faire le nécessaire

### 3. URBANISME

#### DB n°2015-0106 : REMISE EN VENTE DES LOTS 8 ET 9 DU LOTISSEMENT GRILLE MIDI 2<sup>EME</sup> OPERATION

Monsieur le Maire rappelle que les lots numéros 8 et 9 du lotissement Grille Midi 2<sup>ème</sup> opération sont en zone à urbaniser, dite zone AU, du Plan local d'urbanisme de la commune de Contres, et jouxtent une zone à urbaniser destinée aux activités économiques, dite zone AUi. En conséquence, chacun de ces deux lots comprennent une zone non constructible.

Après vérification réglementaire, Monsieur le Maire indique que les lots 8 et 9 du lotissement Grille Midi 2<sup>ème</sup> opération peuvent être mis en vente.

Afin de pouvoir renseigner les personnes intéressées par l'acquisition d'une parcelle, il convient de fixer le prix de vente des lots du lotissement.

Monsieur Le Maire rappelle que ces terrains sont vendus exclusivement dans le but de construction à usage d'habitation principale, à réaliser dans les trois ans.

Il est donc proposé d'établir un prix au lot.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,

- d'établir le montant des lots 8 et 9 à vendre au lotissement « Grille Midi » - 2<sup>nde</sup> opération comme suit :

N° lot	Superficie m <sup>2</sup>	Prix TTC	Prix HT
8	<u>1 203 m<sup>2</sup></u> 792 m <sup>2</sup> constructible et 411 m <sup>2</sup> non constructible	47 681.84 €	40 234.11 €
9	<u>1 219 m<sup>2</sup></u> 820 m <sup>2</sup> constructible et 399 m <sup>2</sup> non constructible	48 316.01 €	40 769.23 €

## **4. RESSOURCES HUMAINES**

### **DB n°2015-0107 : OUVERTURE D'UN POSTE D'ATSEM 1<sup>ère</sup> CLASSE à 30/35<sup>ème</sup> À COMPTER DU 29 JANVIER 2015**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il conviendrait de modifier le tableau des effectifs à compter du 29 janvier 2015, pour la raison suivante :

- Suite à la mise en place des temps d'activités périscolaires, dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, les emplois du temps des agents spécialisés des écoles maternelles (ATSEM) ont été modifiés.
- Il convient donc de passer un des agents spécialisés des écoles maternelles (ATSEM) de 1<sup>ère</sup> classe à 30/35<sup>ème</sup>

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de modifier le tableau des effectifs comme suit :

- ATSEM 1<sup>ère</sup> classe à 30/35<sup>ème</sup> : 1 poste

## **5. AFFAIRES DIVERSES**

### **ETAT DES DECISIONS :**

Vu l'article L.2122-2 du Code général des collectivités territoriales et considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire, en vertu de cette délégation, il est fait état des décisions prises **entre le 18 décembre 2014 et le 29 janvier 2015.**

### **DES NOUVELLES DE LA ZONE INDUSTRIELLE :**

- Travaux « Enfance-Jeunesse »
- Société « Comme des papas »
- Société pain sans gluten
- Easy Restauration – 15 emplois installés
- Imprimerie (Blois) vient s'installer sur Contres
- La SECCAB s'agrandit (4 hectares)
- La médecine du travail s'installe à Contres : 750 m<sup>2</sup> de bureau
- En pourparler : un 5<sup>ème</sup> village entreprises

La séance est levée à 21 h 00

Le Maire

Jean-Luc BRAULT